



Cinquième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Point 8c de l'ordre du jour : Dépollution des zones minées

Siem Reap, le 26 novembre 2024

Monsieur le Président, Excellences, Chères et chers collègues,

Nous tenons à remercier les membres du Comité sur l'application de l'article 5, la Colombie, la Suède, la Thaïlande et le Royaume-Uni pour leurs efforts et pour le rapport d'activités soumis.

La mise en œuvre de l'article 5 contribue directement à l'objectif de mettre fin aux souffrances et aux victimes causées par les mines antipersonnel. Nous nous félicitons donc de constater qu'en 2023, une superficie totale de plus de 280 km² a été dépolluée par les États parties, et que plus de 400 km² ont été remis à disposition suite à la conclusion d'enquête techniques et non techniques, selon le *Landmine Monitor*. Même si les résultats atteints en 2023 sont supérieurs à ceux de l'année antérieure, les défis restent importants. Parmi les 33 États parties ayant encore des obligations au titre de l'article 5, un nombre significatif d'entre eux n'a fait état l'année

dernière que de progrès limités, voire nuls. Il est de ce fait essentiel que cette Conférence d'examen adopte des mesures ambitieuses en matière de déminage pour nous permettre d'avancer.

Une approche fondée sur des données solides contribue directement à la sécurité, l'efficacité et l'efficience des activités de déminage et par là à la réduction de la souffrance humaine. Une approche efficace doit inclure :

- L'emploi des ressources disponibles forcément limitées de la meilleure manière possible, s'appuyant sur les normes internationales de la lutte antimines (NILAM)
- La tenue d'enquêtes pour mieux délimiter et confirmer la présence ou l'absence de mines et d'autres engins explosifs dans les zones soupçonnées être dangereuses, afin de ne dépolluer que celles confirmées comme telles
- L'application des normes nationales actualisées, conformes aux NILAM, et des méthodes technologiques innovantes
- Et l'établissement d'une base de référence et l'élaboration de plans fondés sur les meilleures pratiques pour l'enquête, la dépollution et la sensibilisation aux risques liés aux mines. Il est essentiel que ces plans de travail prennent en compte le genre, l'âge, le handicap, les divers besoins et expériences des personnes dans les communautés affectées, y compris les survivants des mines, le climat et de l'environnement.

Monsieur le Président,

L'expérience a montré l'importance de développer une capacité nationale durable pour mettre en œuvre la Convention et traiter toute contamination

qui n'aurait pas été initialement identifiée ou qui serait survenue suite à l'entrée en vigueur de la Convention, y compris par des mines de nature improvisée. Nous félicitons les États dans cette situation qui ont soumis de nouvelles demandes de prolongation et encourageons les autres États parties concernés à faire de même.

Il est essentiel, lorsque les délais initiaux ou prorogés ne peuvent pas être respectés, que la soumission des demandes de prolongations suivent les dispositions de la Convention et les procédures agréées à l'occasion de la 12^{ème} Réunion des États parties.

Monsieur le Président,

Nous saluons le fait que le projet du plan d'action de Siem Reap-Angkor contient des actions concrètes en matière de déminage et des indicateurs mesurables. Permettez-moi d'ajouter deux remarques sur la voie à suivre. Premièrement, il est important que le plan d'action comprenne des critères clairs pour les demandes de prolongation, notamment en ce qui concerne les plans de travail à présenter. Nous considérons qu'il serait utile de prévoir des prolongations de courte durée pour les demandes ne remplissant pas encore ce critère clé. Deuxièmement, nous soulignons l'importance d'un processus de suivi efficace et de garantir que le Comité sur l'application de l'article 5 dispose des ressources nécessaires pour assumer pleinement sa tâche, notamment au regard du nombre élevé de demandes prévues. À cet égard, nous soutenons la proposition de constituer un groupe informel appuyant de manière complémentaire le Comité sur l'article 5. Ce groupe pourrait alléger la charge de travail du Comité, apporter une expertise complémentaire et faciliter ses opérations.

Merci de votre attention.

Unofficial translation

Mr President, Excellencies, Ladies and Gentlemen,

We would like to thank the members of the Committee Article 5 implementation, Colombia, Sweden, Thailand and the United Kingdom for their efforts and for the activity report submitted.

The implementation of Article 5 contributes directly to the goal of ending the suffering and casualties caused by anti-personnel mines. We are therefore pleased to note that by 2023, a total area of more than 280 km² had been cleared by the States Parties, and that more than 400 km² of land had been released following the conclusion of technical and non-technical surveys, according to the *Landmine Monitor*. Although the results achieved in 2023 are better than those of the previous year, the challenges remain significant. Of the 33 States Parties that still have obligations under Article 5, a significant number reported limited or no progress last year. It is therefore essential that this Review Conference adopts ambitious measures on clearance to enable us to move forward.

An approach based on solid data contributes directly to the safety, effectiveness and efficiency of demining activities and thus to the reduction of human suffering. An efficient approach must include:

- Using the limited resources available in the best possible way, based on the international mine action standards (IMAS).
- Carrying out surveys to better delineate and confirm the presence or absence of mines and other explosive devices in suspected

hazardous areas, so that only those confirmed as such can be cleared.

- The application of updated national standards, in line with IMAS, and innovative technological methods
- And the establishment of a baseline and the development of work plans in line with best practices for survey, clearance and mine risk education. It is essential that these work plans take into account gender, age, disability, diverse needs and experiences of people in affected communities, including of mine survivors, as well as climate and the environment.

Mr. President,

Experience has shown the importance of developing a sustainable national capacity to implement the Convention and to address any contamination not initially identified or that has occurred following the entry into force of the Convention, including from mines of an improvised nature. We congratulate those States in such situations that have submitted new extension requests and encourage other relevant States Parties to do the same.

It is essential that, where initial or extended deadlines cannot be met, the submission of requests for extensions follow the provisions of the Convention and the procedures agreed to at the 12^{ème} Meeting of States Parties. We welcome the fact that seven States Parties due to submit a request for an extension this year have done so in accordance with these procedures.

Mr. President,

We welcome the fact that the draft Siem Reap-Angkor action plan contains concrete clearance actions and measurable indicators. Allow me to add two remarks on the way forward. Firstly, it is important that the action plan includes clear criteria for extension requests, particularly with regard to the work plans to be submitted. We consider that it would be useful to provide for short-term extensions for applications that do not yet meet this key criterion. Secondly, we stress the importance of an effective monitoring process and of ensuring that the committee on the Article 5 implementation has the necessary resources to fully carry out its task, particularly in view of the large number of applications expected. In this respect, we support the proposal to set up an informal group to provide complementary support to the Article 5 committee. This group could lighten the committee's workload, provide additional expertise and facilitate its operations.

Thank you for your attention.